

des postes a déjà été saisie d'une réclamation du Conseil municipal de Daus; mais les moyens qu'a indiqués le chef départemental de cette administration ont été de nature à faire maintenir le statu quo, et les populations éloignées du bureau de P. poste continuent à recevoir leurs dépêches plutôt que celles qui en sont bien rapprochées.

Quant au bureau télégraphique, il n'y a que celui du canton éloigné de 11 kilomètres, et celui de Léognac éloigné de 8 kilomètres.

La valeur du centime est de 67, 87.

Les revenus ordinaires de la commune sont peu élevés; ils se composent du prix de ferme d'un terrain communal dit du Padouenc, du produit des permis de chaux et de quelques autres attributions, faisant ensemble un total de six cent trente-cinq francs.

Capitre III.

Productions: quantités; culture principale; procédés de culture, bois et forêts; essences, reboisement; produits des forêts; régime forestier; vignes; phylloxéra; date de son apparition; étendue de ses ravages. Animaux; troupeaux divers; chasse et pêche.

Produits de toute nature: mines et carrières exploitées ou à exploiter; usines, moulins, manufactures, etc.

Voies de communication: routes, ponts, époque de leur construction. Voies ferrées et autres moyens de transport; moyens de communication avec les chefs-lieux du canton, de l'arrondissement, du département; voitures publiques,

10
diligences, etc; commerce local; mouvement des échanges; foires et marchés. - Mesures locales encore en usage.

Les principales productions de la commune de Daux sont les céréales et le vin; nous verrons plus loin les quantités produites en moyenne. La culture principale à laquelle se livrent presque tous les propriétaires est la culture des céréales et en particulier celle du blé et de l'avoine. On cultive aussi l'orge et le maïs, mais en petite quantité; surtout le maïs que la sécheresse de l'été empêche de bien réussir. On cultive aussi la vigne sur une assez vaste échelle.

Les procédés de culture varient suivant l'importance des propriétés. Les petits propriétaires ou simples cultivateurs qui travaillent pour leur propre compte font de l'agriculture intensive pour faire produire au sol, avec les soins les plus minutieux, les produits les plus abondants. Les grands propriétaires, au contraire, et c'est à eux qu'appartient la plus grande partie des terres de la commune, ne font guère que deux assolements différents: l'assolement biennal et l'assolement triennal. Le premier est celui qui est adopté ^{par la majeure} ~~en très grande~~ partie des propriétaires. Les prairies naturelles sont rares dans la commune. Les propriétaires ne peuvent donc pas s'adonner à l'élevage des bestiaux pour se procurer le fumier nécessaire pour adopter un autre assolement qui serait peut-être plus productif, mais qui exigerait aussi des dépenses auxquelles ne seraient peut-être pas en rapport avec les

produits obtenus. Bien que les terres de la commune soient en très grande partie argilo-siliceuses, la production des céréales est assez abondante. On sème approximativement toutes les années trois cents hectares de blé qui donnent en général une moyenne de vingt hectolitres par hectare; cent hectares d'avoine qui donnent en moyenne de trente-cinq à quarante hectolitres par hectare, et environ cinquante hectares d'orge qui donnent en général autant que l'avoine. Quant au maïs on en fait de si petites quantités qu'il n'est pas utile d'en parler. Comme je l'ai déjà dit la sécheresse de l'été l'empêche de bien réussir. Quant aux légumes et aux pommes de terre on en cultive très peu. Certains grands propriétaires cultivent avec un succès médiocre des betteraves qui leur servent à engraisser les bœufs qu'ils destinent à la boucherie. Depuis quelques années la culture de la luzerne appelée vulgairement sainfoin a beaucoup augmenté. On cultive aussi le trèfle, mais en moindre quantité. C'est avec ces fourrages que sont nourris presque tous les animaux de la commune. Depuis quelques années les petits propriétaires se livrent à la culture des asperges et des cornichons. Cette culture est très avantageuse pour eux parce qu'ils font eux-mêmes tous les travaux.

Il y a une si petite quantité de bois dans la commune qu'il n'est pas nécessaire de s'y arrêter. Il sera suffisant de dire que quelques coteaux impropres à

à aucune autre culture en sont seulement convertis; la vigne même n'y pousserait pas, car autrement ils auraient été défrichés. Une partie de la forêt domaniale de Bouconne est située sur le territoire de la commune de Daux. Elle est soumise au régime forestier. Elle ne produit absolument que du bois de chauffage et encore de qualité médiocre. Elle est toute à essence de chêne. Il y a quelques lacunes qu'on a essayé de reboiser avec différentes essences, soit le pin soit l'acacia. Cet essai n'ayant réussi que d'une manière très médiocre, l'administration forestière paraît vouloir y renoncer.

Dans la commune il y a environ deux cents hectares de vignes, qui depuis quelques années sont cultivées avec le plus grand soin. Cette culture paraissait vouloir prendre une grande extension; mais l'apparition du phylloxera, qui s'est montré en plusieurs endroits dans le courant de l'année mil huit cent quatre-vingt-quatre, a de beaucoup ralenti les plantations. Les dommages causés par cet insecte ne sont pas encore considérables; mais son apparition seule a découragé les propriétaires.

Il n'y a guère que des animaux de travail dans la commune. D'après les déclarations des propriétaires reçues en 1884 il y a eu 120 animaux déclarés dont vingt-quatre chevaux, quarante-cinq juments, quarante-quatre mulets et sept mules. Pour les travaux de labour on emploie des boeufs qui plus tard sont engraisés et vendus aux bouchers. Il y a aussi quelques

vaches la plupart laitières et quelques ânes ou ânesses. Cette dernière espèce est au petit nombre.

Les troupeaux de brebis qui étaient autrefois très nombreux ont beaucoup diminué. Il n'y a que quelques grands propriétaires qui les aient conservés. Ces troupeaux sont au nombre de sept sans ~~compter~~ la commune, représentant environ trois cent quatre-vingts ou quatre cents têtes.

Les animaux de basse-cour sont très nombreux, les fermières faisant venir des quantités prodigieuses de volailles. On fait aussi venir des canards, des oies et quelques dindons. Les fossés communaux dont il a été parlé plus haut, sont d'un grand secours pour les éleveuses d'oies ou de canards.

Les bêtes de croît sont très peu nombreuses, l'élevage étant difficile et presque onéreux, parce que la commune, manquant presque totalement de prairies naturelles, et par conséquent de dépaissance, les propriétaires sont obligés de nourrir toute l'année les bêtes dans les étables. Il y a cependant quelques propriétaires, riverains de la forêt de Pouébo, qui élèvent quelques animaux de l'espèce bovine dont les mères seules sont admises au parcours dans la forêt.

La chasse est très estimée à Daur, et il y a un nombre assez considérable de chasseurs. C'est surtout à la chasse aux chiens courants qu'ils se livrent avec le plus de plaisir. S'il y a beaucoup de chasseurs, il n'y a pas beaucoup de gibier. Cela tient

74
à plusieurs causes. On attribue généralement le manque de gibier aux opérations du braconnage. Puis aux environs de la forêt, les renards en détruisent beaucoup.

Il y a peu d'amateurs pour la pêche les rivières faisant défaut. Cependant il y a quelques ouvriers qui vont, pendant l'été, passer la soirée du dimanche à la pêche à la Save, rivière qui est éloignée de quatre kilomètres environ du village. C'est plutôt un but de promenade pour se détacher des rudes travaux de la semaine qu'une véritable partie de pêche.

Dans la commune il n'y a pas de carrières proprement dites. Il n'y a qu'une couche de gravier assez épaisse qui est seulement exploitée à l'époque des prestations. Cela n'empêche pas les attelages de mulets ou de chevaux d'aller à la Garonne chercher d'autre gravier, à un endroit appelé Bigorre.

Les mines et les manufactures font complètement défaut dans la commune. Il y a cependant trois moulins dont deux hydrauliques et un à vent. Les deux moulins hydrauliques sont situés sur le ruisseau le Ribarot. On n'a qu'une meule et l'autre en a deux. Ils ne sont plus exploités parce que les gens de la campagne ne faisant plus leur pain n'ont pas besoin de faire moudre le blé. Ils donnent le blé au boulanger qui en échange leur rend une certaine quantité de pain. Ils mangent ainsi du pain blanc et frais, fait dans de bonnes conditions, tandis

que celui qu'ils fabriquaient auparavant devenait dur très vite et se moisissait très facilement.

Deux routes départementales traversent le territoire de la commune; 1^{re} celle de Coulouze à Lectoure désignée sous le N^o 7 et celle de Castelnau d'Arthès à Lombez portant le N^o 17. La commune est sillonnée par de nombreux chemins, parmi lesquels huit sont classés. Les chemins vicinaux relient le village aux communes environnantes. Un seul fait exception car il relie le village à la forêt domaniale de Bouconne.

Les moyens de transport sont assez rares, surtout pour aller à Grenade, le chef-lieu du canton. Pour Coulouze qui est le chef-lieu de l'arrondissement et du département, ils ne sont pas aussi rares. Il y a à Daur quelques charretiers qui se rendent les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine aux marchés de Coulouze. Puis la diligence de Cadours à Coulouze passe chaque matin vers les sept heures sur la route de Lombez à Coulouze à un kilomètre et demi environ du village; elle arrive à Coulouze à neuf heures et demie. Elle repart chaque jour à quatre heures du soir de la rue des Balances N^o 43 près le Capitole. Il y a aussi un omnibus de la compagnie Pons qui part chaque matin de Coulouze vers les sept heures de la place du Pont et qui se rend à Notre Dame d'Allet, monastère situé dans la commune de



Montégut, il arrive à neuf heures et demie au chemin vicinal N° 1 qui traverse la route départementale. Il rentre chaque soir à Toulouse où il arrive après six heures.

La population étant essentiellement agricole, le commerce local se borne à la vente des denrées alimentaires et des produits du sol. Depuis quelques années les femmes s'occupent beaucoup à la confection de sandales. Les produits du sol sont transportés aux marchés ou foires de Toulouse, de Sévignac ou de Grenade.

Il n'y a qu'une seule foire à Dax laquelle se tient le 27 août. Cette foire autrefois renommée pour les nombreux troupeaux de moutons perd chaque année en quantité de bêtes amenées et en quantité d'affaires traitées. On amène sur le champ de foire des bœufs, des vaches, des veaux, peu ou point de chevaux, mulets et mules; des moutons, des chèvres, de jeunes porcs et beaucoup de volailles. Il n'y a point de marchés.

Grâce à l'instruction les anciennes mesures ont disparu et ont été remplacées par celles du système métrique. Cependant les anciennes mesures agraires sont encore citées chaque fois qu'il y a échange de terrains. Ainsi on parle de l'arpent qui équivaut à 36 ares 90 centiares, du cazot qui est le quart de l'arpent et qui vaut vingt quatre places. Cette dernière équivaut à 2 ares 17 centiares et a pour sous-multiple elle-même l'escot qui en est la vingt-quatrième partie. Le cazot et l'escot sont très peu employés.

Chapitre IV.

Étymologie probable du nom; histoire municipale; traditions et légendes; biographies sommaires des personnalités célèbres nées dans la commune; usages; chants.

Mœurs, cultes, costumes, alimentation.

Monuments.

Archives communales, documents officiels destinés à établir l'histoire de la commune; ouvrages, monographies, écrits sur la commune: auteurs, éditeurs, etc.

Dans les recherches que nous avons faites dans les archives de la commune nous avons trouvé plusieurs fois le nom du village écrit d'Aux. Autrefois le village était entouré de larges fossés pleins d'eau qui lui servaient de fortifications. Ces fossés subsistent encore en 1839 quoique bien amoindris. L'abondance des eaux provenant de nombreuses sources naturelles aux environs du village a peut-être été la cause qu'on le désigna primitivement sous le nom de village des eaux et par corruption on écrivit d'Aux et plus tard Daux.

D'après la tradition le village est fort ancien; il aurait été même une assez grande ville puisque, ~~selon~~ d'après la légende, le village actuel de Mondouville aurait fait partie de la ville de Daux. D'après cela il aurait eu à peu près quatre kilomètres de longueur. Il n'y a pas longtemps Mondouville était encore une paroisse dépendant de Daux, et il y a eu un procès entre les Conscils de ce dernier village et les habitants de Mondouville.